



ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES

DELEGATION PROVINCIALE DES AFFAIRES ISLAMIQUES

DE TAROUDANT

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

MARCHE N° 01/2018/DPAI

FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS ET
MATERIELS DE SONORISATION AU PROFIT
DES MOSQUEES RELEVANT DE LA PROVINCE
DE TAROUDANT

Lot unique

Marché passé par appel d'offres ouvert en séance publique sur offres de prix en vertu de l'alinéa 1, de l'article 33, § 1, et l'alinéa 3 du §3 de l'article 34 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

SOMMAIRE

PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	3
<i>CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES</i>	4
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES FOURNITURES	4
ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE	4
ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENEREAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE	4
ARTICLE 5: VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE	5
ARTICLE 6: PIECES MISES A LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR	5
ARTICLE 7 : ELECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR	6
ARTICLE 8 : NANTISSEMENT	6
ARTICLE 9 : SOUS-TRAITANCE	6
ARTICLE 10 : DELAI DE LIVRAISON	6
ARTICLE 11: GARANTIE	7
ARTICLE 12 : NATURE DES PRIX	7
ARTICLE 13 : CARACTERE DES PRIX	7
ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF	7
ARTICLE 15 : ASSURANCES - RESPONSABILITE	8
ARTICLE 16 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE	8
ARTICLE 17 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON	8
ARTICLE 18 : MODALITES DE REGLEMENT	9
ARTICLE 19 : RECEPTION DES FOURNITURES	9
ARTICLE 20 : PENALITES POUR RETARD	9
ARTICLE 21 : RETENUE DE GARANTIE	10
ARTICLE 22 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	10
ARTICLE 23 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION	10
ARTICLE 24 : RESILIATION DU MARCHE	10
ARTICLE 25 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES	11
ARTICLE 26 : DESIGNATION DES LIEUX DE LIVRAISON	11
ARTICLE 27 : DESCRIPTIF TECHNIQUE	24
<i>CHAPITRE II : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF</i>	26

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES
DELEGATION PROVINCIALE DES AFFAIRES ISLAMIQUES
DE TAROUDANT

PREAMBULE DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Marché passé par appel d'offres ouvert N° 01/2018/DPAI en séance publique sur offres de prix en vertu de l'alinéa1, de l'article 33, § 1, et l'alinéa 3 du §3 de l'article 34 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quida 1434 (13 Septembre 2013) fixant Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de Taroudant représenté par Le délégué provincial des affaires islamiques, Monsieur ABDELKADER LAMANTE, désigné ci-après par l'Administration ou Maître d'Ouvrage.

D'UNE PART

Et:

Le soussigné :;

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Adresse du siège social :

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°

Inscrit au registre du commerce de sous le n°

Patente n° :

Identité fiscale n° :

Compte bancaire ouvert au nom de la société sous n° :

A

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet **Fourniture Et Pose Des Equipements Et Matériels De Sonorisation Au Profit Des Mosquées** relevant de la province de Taroudant, En Lot Unique.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES FOURNITURES

Les fournitures livrées au titre du présent marché consistent en ce qui suit :

- Amplificateur AHUJA BTZ- 10000 ou équivalent ;
- Amplificateur AHUJA BTZ- 7000 ou équivalent ;
- Amplificateur AHUJA SSA-5000EM ou équivalent ;
- Amplificateur AHUJA SSA-350 ou équivalent ;
- Amplificateur AHUJA SSA-100M ou équivalent ;
- Table de mixage PMG-1000 ou équivalent ;
- Table de mixage MG-124 CX ou équivalent ;
- Table de mixage BETA B-5 ou équivalent ;
- Microphones PA AUD-98 XLR ou équivalent ;
- Microphones Tie-Clip (à cravate);
- Microphones Headband (Bandeau);
- Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent ;
- Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 30XT ou équivalent ;
- Haut-parleurs adhan 190Hz;
- Haut-parleurs Systems AHUJA VS-200 ou équivalent ;
- Haut-parleurs Systems AHUJA VS-300 ou équivalent ;
- Haut-parleurs Systems AHUJA PSX 600 ou équivalent ;
- Pied de microphone avec longue perche et support micro;
- Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg;

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
3. le bordereau des prix-détail estimatif ;
4. Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de travaux.

En cas de contradiction ou de différence entre les documents constitutifs du marché, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENEREAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE

Les parties contractantes du marché sont soumises aux dispositions des textes suivants:

- l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

- Le Décret Royal n°330-66 du 10 Moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement de la comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété;
 - Le Dahir n° 1-09-236 du 08 rabii I 1431 (23 février 2010) relatif au code des Habous ;
 - L'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 2685.13 du 19 septembre 2013 portant sur l'organisation financière et comptable des Habous Publics ;
 - Circulaire n° 72/CAB du 26 novembre 1992 d'application du Dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des concurrents et adjudicataires de marchés publics.
 - Le Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii 11 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics;
 - Le décret n° 2.16.344 du 16 Chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant les détails de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques.
 - Le décret n° 2.07.1235 du 05 Kaada 1429 (04 Novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat ;
 - Décret n°2.14.394 du 06 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat ;
 - Le Décret n°2-14-272 du 14 Rajab 1435 (14/03/2014) relatif aux avances en matière de marchés publics.
 - Dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des concurrents et adjudicataires de marchés publics ;
 - Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n°17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle ;
- Tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés de l'Etat rendus applicables à la date de signature du marché.
- Le titulaire devra se procurer ces documents s'il ne les possède déjà et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 5 : VALIDITE ET DATE DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après notification de son approbation par l'autorité compétente.

Par dérogation à l'article 5 de l'arrêté n°258.13 précité, l'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture de plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut dans un délai de dix (10) jours avant l'expiration du délai visé au deuxième paragraphe du présent article, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée. L'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre du maître d'ouvrage pour faire connaître sa réponse.

ARTICLE 6 : PIECES MISES A LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au titulaire, contre décharge de ce dernier, un exemplaire vérifié et certifié conforme de l'acte d'engagement, du cahier des prescriptions spéciales et des pièces expressément désignées comme constitutives du marché à l'exception du cahier des clauses administratives générales relatifs au marché de travaux.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif.

ARTICLE 7 : ELECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR

A défaut d'avoir élu domicile au niveau de l'acte d'engagement, toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile du fournisseur sis à :
MAROC.

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

ARTICLE 8 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions du dahir N° 1-15-05 du 29 Rabii II 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi N° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

1°) la liquidation des sommes dues par l'administration, maître d'ouvrage, en exécution du présent marché sera opérée par les soins de **Mr le Délégué provincial des Affaires Islamiques de Taroudant;**

2°) le fonctionnaire, chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemments ou subrogations les renseignements et états prévus à l'article 8 du dahir N° 1-15-05 du 29 Rabii II 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi N° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, est **le Délégué Provincial des Affaires Islamiques de Taroudant;**

3°) Les paiements prévus au marché seront effectués par le contrôleur financier à la Nidarat de Taroudant.

4°) Le maître d'ouvrage délivre sans frais, à l'entrepreneur, sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention " exemplaire unique" et destiné à former titre conformément aux dispositions du dahir N° 1-15-05 du 29 Rabii II 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi N° 112-13 relative au nantissement des marchés publics.

Les frais de timbre de l'original du CPS et de « l'exemplaire unique » remis à l'entrepreneur sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 9 : SOUS-TRAITANCE

Si le fournisseur envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit requérir l'accord préalable du maître d'ouvrage auquel il est notifié la nature des fournitures à sous traiter, la raison ou la dénomination sociale, l'adresse et l'identité des sous-traitants et une copie conforme du contrat de la sous-traitance.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents à l'article 11 De l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 6 Dou al Quiida 1434 (13 septembre 2013) fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

ARTICLE 10 : DELAI DE LIVRAISON

Le fournisseur devra livrer les fournitures désignées en objet dans un délai de **1 mois et demi (1,5).**

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des fournitures désignées en objet.

Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai global et les délais partiels d'exécution courent à partir de la date de fixée par le ou les ordres de service prescrivant le commencement de l'exécution des fournitures y afférents.

ARTICLE 11 : GARANTIE

Le titulaire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du présent CPS sont neuves et n'ont jamais été utilisées, et n'auront aucune défectuosité due à leur conception ou à tout acte ou omission, laquelle défectuosité peut se révéler pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions et l'environnement prévalant lors de leur utilisation et de leur exploitation.

Cette garantie prend effet à compter de la date de la réception provisoire et demeurera valable une (1) année.

Le maître d'ouvrage notifiera rapidement au titulaire par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie.

A la réception d'une telle notification, le titulaire, avec promptitude, remplacera les fournitures défectueuses, sans frais pour le maître d'ouvrage.

Si le titulaire ne donne pas suite aux réclamations dans le délai de dix (10) jours après la réception de la notification, le maître d'ouvrage peut entreprendre les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du titulaire et sans préjudice d'autres recours, en application des clauses du CPS.

ARTICLE 12 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Le prix du marché couvre et rémunère l'ensemble des fournitures qui font l'objet du marché et telles qu'elles doivent être exécutées conformément à ce dernier et ce quelles que soient les quantités réellement exécutées.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la réalisation des fournitures.

ARTICLE 13 : CARACTERE DES PRIX

Le présent marché est passé à prix fermes. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Les cautionnements sont constitués dans les conditions fixées par les textes en vigueur au moment de la passation du marché par le prestataire du marché, à titre de cautionnement définitif.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **VINGT MILLE (24 000,00) Dirhams**.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché, arrondi au dirham supérieur.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat dans le cas où le fournisseur ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de 30 jours suivant la date de la notification de l'approbation du présent marché.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels de l'entrepreneur jusqu'à la réception définitive des travaux suivant les modalités précisées à l'article 118 de l'arrêté n°258.13.

Le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée d'office suivant les modalités précisées à l'article 116 de l'arrêté n°258.13.

ARTICLE 15 : ASSURANCES - RESPONSABILITE

Le fournisseur doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de réalisation des fournitures, les attestations, délivrées par les établissements d'assurances, justifiant la souscription des polices d'assurances pour couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce, conformément aux stipulations de l'article 25 du CCAG-Travaux tel qu'il a été modifié et complété.

ARTICLE 16 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit formellement le maître d'ouvrage contre toutes les revendications des tiers concernant les brevets d'invention relatifs aux procédés et moyens utilisés, marques de fabrique, de commerce et de service.

Il appartient au fournisseur le cas échéant, d'obtenir les cessions, licence d'exploitation ou autorisation nécessaires et de supporter la charge des frais et redevances y afférentes.

ARTICLE 17 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

1-MODALITES DE LIVRAISON :

La livraison des fournitures objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux des mosquées ou dépôts désignées par le maître d'ouvrage comme détaillé dans l'article 26 du présent CPS.

Les fournitures livrées par le fournisseur doivent être accompagnées d'un bulletin de livraison établi **en cinq (05)** exemplaires. Ce bulletin doit indiquer :

- 1.La date de livraison ;
- 2.L'identification du fournisseur ;
- 3.L'identification des fournitures livrées (N° du marché, N° de l'article, désignation et caractéristique des fournitures, quantités livrées.....etc.).

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Avant toute livraison de fournitures, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins dix (10) jours au maître d'ouvrage.

2- CONDITIONS DE LIVRAISON :

La livraison des fournitures se déroulera sur les lieux des mosquées et dépôts désignées par le maître d'ouvrage comme détaillé dans l'article 26 du présent CPS. Elle est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et du fournisseur ;

Toutes les opérations d'installation à l'intérieur des locaux sont à la charge du titulaire ;

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les fournitures indiquées dans le marché ou entre les échantillons et prospectus déposés et celles effectivement livrées, la livraison est refusée

par le maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des fournitures non-conformes.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction des fournitures jugées non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et le non réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des fournitures refusées, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

ARTICLE 18 : MODALITES DE REGLEMENT

Pour l'établissement des décomptes le fournisseur est tenu de fournir au maître d'ouvrage une facture appuyée par les bons de livraisons et établie en cinq (05) exemplaires décrivant les fournitures livrées et indiquant les quantités livrées, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base desdits décomptes en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite de la retenue de garantie et l'application des pénalités de retard, le cas échéant.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au fournisseur seront versées au Compte bancaire RIB (24 positions) ouvert auprès de(la banque, la poste ou la trésorerie générale du Royaume).

ARTICLE 19 : RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIF DES FOURNITURES

-Réception provisoire

Le maître d'ouvrage s'assure, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des fournitures aux spécifications techniques du marché.

Les fournitures livrées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des fournitures livrées avec le descriptif des fournitures indiquées sur le bordereau des prix détail estimatif, ou par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique, et le cas échéant, avec les échantillons déposés par le titulaire du marché.

A l'issue de ces opérations, le maître d'ouvrage prononcera la réception provisoire.

Les opérations sus mentionnées sont sanctionnées, selon le cas, par un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission de réception désignée à cet effet et par l'ordonnateur ou son délégué.

-Réception définitive

La réception définitive sera prononcée dans un délai d'une (1) année couvrant le délai de garantie qui court après la date de la réception provisoire, sous réserve qu'entre temps, les fournitures livrées n'aient laissé apparaître aucune défectuosité.

ARTICLE 20 : PENALITES POUR RETARD

A défaut d'avoir terminé la livraison des fournitures dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1 ‰ (un pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à dix pour cent (10 %) du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 65 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

ARTICLE 21 : RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie sera prélevée sur les acomptes. Elle est égale à dix pour cent (10 %) du montant de chaque acompte.

Elle cessera de croître lorsqu'elle atteindra sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant, du montant des avenants.

La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande du fournisseur, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La retenue de garantie est restituée ou la caution qui la remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des fournitures.

ARTICLE 22 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Se conformer aux dispositions de l'article 127 du Code Générale des impôts.

ARTICLE 23 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le fournisseur ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le fournisseur ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du présent marché.

ARTICLE 24 : RESILIATION DU MARCHE

La résiliation du marché peut être prononcée dans les conditions et modalités prévues à l'arrêté n°13.258 du 06 Dou al Quida 1434 (13 Septembre 2013) fixant Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclue l'administration des Habous au nom des Habous Générales et celles prévues par le CCAG applicable aux marchés de travaux.

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

Si des actes frauduleux, des infractions réitérées aux conditions de travail ou des manquements graves aux engagements pris ont été relevés à la charge de l'entrepreneur, le ministre des habous et des affaires islamiques, sans préjudice des poursuites judiciaires et des sanctions dont l'entrepreneur est passible, peut par décision motivée, prise après avis de la Commission des Marchés, l'exclure temporairement ou définitivement de la participation aux marchés de son administration.

ARTICLE 25 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le fournisseur, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 81 à 84 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

Les litiges entre le maître d'ouvrage et le fournisseur sont soumis au tribunal administratif d'AGADIR.

ARTICLE 26 : DESIGNATION DES LIEUS DE LIVRAISON

Le titulaire du marché doit livrer les fournitures objet du marché à sa charge dans les lieux et selon les quantités indiquées au tableau suivant:

selon les quantités indiquées au tableau suivant:

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Nour TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA vs-200 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Chorafa TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA vs-200 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>03</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Al Imam Malik TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA vs-200 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>03</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Ouleda Ali Lkabir TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA vs-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Imadrassa Solayman TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA vs-300 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Tidsi Lkabir TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA vs-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Imighzr TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA vs-300 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Issil TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA PSX-600 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Takadom –Ouled Teima–	<i>Haut parleur systems AHUJA PSX-600 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Nour -Ouled Teima-	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur systems AHUJA PSX-600 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>02</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Ouhod Ouled Teima	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 30 xt ou équivalent</i>	<i>06</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>02</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Badr1 Ouled Teima	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 30xt ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 20 xt ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Sabah Ouled Teima	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM 30xt ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Rahma – Taroudant-	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Alqods 2	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM-20XT ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Zaytona Ouled Teima	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM-20XT ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Omar ben Lkhatab Ouled Teima	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Zawiya Tijania Ouled Teima	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleur Colonne AHUJA SCM-20XT ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Douar lkhnafif	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>08</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Haut parleur colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>02</i>
	<i>Microphones PA AUD-98 XLR ou équivalent</i>	<i>02</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Mohamed V Ouled Teima	<i>Haut parleur colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent</i>	<i>25</i>
	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>03</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Amplificateur AHUJA SSA-350 ou équivalent</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée ECOLE ADARNOUMANE	<i>Haut parleur adhan 190Hz</i>	<i>04</i>
	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Microphone Tie-Clip (à cravate)</i>	<i>02</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Abi Bakr Assadiq	<i>Haut parleur adhan 190Hz ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Haut parleur colonne AHUJA SCM 30XT ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Microphone Tie-Clip (à cravate)</i>	<i>02</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Alwihda	<i>Haut parleur adhan 190Hz</i>	<i>04</i>
	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>04</i>
	<i>Microphone PA AUD-98XLR ou équivalent</i>	<i>04</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Al Imam Ali Douar Lekroun	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent</i>	<i>20</i>
	<i>Microphones Headband</i>	<i>02</i>
	<i>Microphones Tie clip (cravate)</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>
	<i>Microphone PA AUD-98XLR ou équivalent</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Derb Jdid TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Jnane Soussia TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Boutarialt TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Derb TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Albora Alfilani TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage MG-124 CX ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Albora Albahrani TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Agwidir TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Zawiyat Sidi Daoud TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>02</i>
	<i>Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Belghazi TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Jnane Ajamii TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Boukido TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG-1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Jnan Tasrif TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage BETA B-5 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Nour Azizou TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage BETA B-5 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
Mosquée Zidania TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA-5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage BETA B-5 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Dar Dou TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage BETA B-5 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Ait Qassem TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA SSA 5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage BETA B-5 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée El Souss TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG 1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée El Kessba TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG 1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée HASSAN I TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Table de mixage PMG 1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>10</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>10</i>
	<i>Microphones PA AUD-98XLR ou équivalent</i>	<i>06</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>06</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Al Ghofrane TAROUDANT	<i>Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Table de mixage PMG 1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>10</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>10</i>
	<i>Microphones PA AUD-98XLR ou équivalent</i>	<i>06</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>06</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée AMZAOROU TAOUIALT	<i>Amplificateur AHUJA SSA-5000EM ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut-parleurs adhan 190Hz</i>	<i>02</i>
	<i>Microphones Tie-Clip (à cravate)</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée IMINOUGNI Sidi Hssain	<i>Haut-parleurs adhan 190Hz</i>	<i>03</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Tassoukte TAROUDANT	<i>Haut-parleurs adhan 190Hz ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Table de mixage PMG 1000 ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>10</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>10</i>
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Microphones PA AUD-98XLR ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Microphones Tie-Clip (à cravate)</i>	<i>02</i>
	<i>Microphones Headband (Bandeau)</i>	<i>01</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>02</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Tassoukte TAROUDANT	<i>Haut-parleurs adhan 190Hz</i>	<i>01</i>
	<i>Amplificateur AHUJA SSA-100M ou équivalent</i>	<i>01</i>
	<i>Microphones PA AUD-98XLR ou équivalent</i>	01
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	02
	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-200 ou équivalent</i>	<i>02</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>
	<i>Pied de microphone avec longue perche et support micro</i>	<i>01</i>

Lieu	Désignation	Quantité
Mosquée Douar Amzaorou Tamloukt	<i>Haut parleurs systems AHUJA VS-300 ou équivalent</i>	<i>04</i>
	<i>Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg</i>	<i>04</i>
	<i>Accessoire de montage</i>	<i>01</i>

ARTICLE 27 : DESCRIPTIF TECHNIQUE

Les articles objet du présent -Marché doivent être :

- **De bonne qualité ;**
- **De marque déposée ;**
- **De 1er choix ;**
- **Et dans un emballage neuf et non encore utilisés ;**

PRIX N° 1 :

Amplificateur AHUJA BTZ-10000 (1000 WATTS AC & 36V (3×12V Car Battery)) ou équivalent ;

Power Output	750W + 750W Max., 500W + 500W RMS at 10% THD 450W + 450W RMS at 5% THD, 415W + 415W RMS at 2% THD
Input Channels	Mono 2 × 200mV/100kΩ, Stereo L/R 200mV/100kΩ, Line L/R 1V/50kΩ
Power Supply	AC: 220-240V 50/60 Hz DC: 36V (3×12V Car Battery)
Power cons	DC: 16A AC: 1600VA
Dimensions	W510 × H220 × D440 mm
Weight	40.0kg

PRIX N° 2 :

- **Amplificateur AHUJA BTZ-7000 (700 WATTS AC & 36V (3×12V Car Battery)) ou équivalent ;**

Power Output	500W + 500W Max., 350W + 350W RMS at 10% THD, 300W + 300W RMS at 5% THD, 280W + 280W RMS at 2% THD
Input Channels	Mono 2 × 200mV/100kΩ, Stereo L/R 200mV/100kΩ, Line L/R 1V/50kΩ
Power Supply	AC: 220-240V 50/60 Hz DC: 36V (3×12V Car Battery)
Power cons	DC: 13A AC: 1100VA
Dimensions	W510 × H185 × D470 mm
Weight	39.0kg

PRIX N° 3 :

- **Amplificateur AHUJA SSA-5000EM (500 WATTS AC & 36V DC Operation) ou équivalent ;**

Power Output	750W Max., 500W RMS at 10% THD, 450W RMS at 5% THD, 415W RMS at 2% THD
Input Channels	7 × Mic 0.8mV/4.7kΩ, 2 × Aux 100mV/470 kΩ, 1 × Line 1V/50kΩ
Power Supply	DC: 36V (3×12V Car Battery) AC: 220-240V 50/60Hz
Power cons	DC: 8A AC: 1000VA
Dimensions	W510 × H172 × D385 mm
Weight	26.7kg

PRIX N° 4 :

- **Amplificateur AHUJA SSA-350 (350 WATTS AC & 36V DC Operation) ou équivalent ;**

Power Output	450W Max., 350W RMS at 10% THD, 320W RMS at 5% THD, 300W RMS at 2% THD
Input Channels	7 × Mic 0.8mV/4.7kΩ, 1 × Aux 100mV/470kΩ, 1 × Aux 200mV/470kΩ, 1 × Line 1V/50kΩ
Power Supply	DC: 36V (3 × 12V Car Battery) AC: 220-240V 50/60Hz
Power cons	DC: 6A AC: 660VA
Speaker Outputs	4Ω, 8Ω, 70V & 100V
Weight/Dim	20.5kg / W480 × H160 × D360 mm

PRIX N° 5 :

➤ **Amplificateur AHUJA SSA-100M (100 WATTS AC & 24V DC Operation) ou équivalent ;**

Power Output	130W Max., 100W RMS at 10% THD, 90W RMS at 5% THD, 80W RMS at 2% THD
Input Channels	5 × Mic 0.65mV/4.7kΩ, 1 × Aux 50mV/470kΩ, 1 × Aux 150mV/470kΩ
Power Supply	DC: 24V (2×12V Car Battery) AC: 220-240V 50/60Hz
Power cons	DC: 3A AC: 220VA
Speaker Outputs	4Ω, 8Ω, 16Ω, 70V & 100V
Weight/Dim	10.5kg / W420 × H135 × D290 mm

PRIX N° 12 :

Microphones Tie-Clip (à cravate) ,100 Ω, Single pencil cell 1×1.5V. cable length 6.0 mtrs ou équivalent ;

PRIX N° 13 :

Microphones Headband (Bandeau) ;

Microphone Element	Condenser, Cardioid
Frequency Response	50-16,000Hz
Sensitivity	5.6mV/Pa
Nominal Impedance	1000W
Cable Length	6m
Operating Voltage	1.5V

- Table de mixage PMG-1000 de bonne qualité ou équivalent ;
- Table de mixage MG-124 CX de bonne qualité ou équivalent ;
- Table de mixage BETA B-5 de bonne qualité ou équivalent ;
- Microphones PA AUD-98 XLR de bonne qualité ou équivalent ;
- Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 20XT de bonne qualité ou équivalent ;
- Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 30XT de bonne qualité ou équivalent ;
- Haut-parleurs adhan 190Hz de bonne qualité;
- Haut-parleurs Systems AHUJA VS-200 de bonne qualité ou équivalent ;
- Haut-parleurs Systems AHUJA VS-300 de bonne qualité ou équivalent ;
- Haut-parleurs Systems AHUJA PSX 600 de bonne qualité ou équivalent ;
- Pied de microphone avec longue perche et support micro de bonne qualité;
- Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg de bonne qualité;
- Accessoires de montage de bonne qualité .

CHAPITRE II : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

N° de l'article	Désignation	U	QTE	P.U HT	P.T HT
1	Amplificateur AHUJA BTZ-10000 ou équivalent	U	13		
2	Amplificateur AHUJA BTZ-7000 ou équivalent	U	27		
3	Amplificateur AHUJA SSA-5000EM ou équivalent	U	19		
4	Amplificateur AHUJA SSA-350 ou équivalent	U	1		
5	Amplificateur AHUJA SSA-100M ou équivalent	U	1		
6	Table de mixage PMG-1000 ou équivalent	U	22		
7	Table de mixage MG-124 CX ou équivalent	U	11		
8	Table de mixage BETA B-5 ou équivalent	U	5		
9	Microphones PA AUD-98XLR ou équivalent	U	22		
10	Microphones Tie-Clip (à cravate)	U	10		
11	Microphones Headband (Bandeau)	U	3		
12	Haut-parleurs colonne AHUJA SCM 20XT ou équivalent	U	84		
13	Haut-parleurs colonne AHUJA SCM30XT ou équivalent	U	12		
14	Haut-parleurs adhan 190Hz	U	19		
15	Haut-parleurs Systems AHUJA VS-200 ou équivalent	U	26		
16	Haut-parleurs Systems AHUJA VS-300 ou équivalent	U	47		
17	Haut-parleurs Systems AHUJA PSX 600 ou équivalent	U	4		
18	Pied de microphone avec longue perche et support micro	U	60		
19	Support Haut-parleurs, Capacité de chargement 40kg	U	73		
20	Accessoires de montage	ENS	45		
		Total en DH (HT)			
		TVA en Dhs (20%)			
		Total en DH (TTC)			

Dernière page

MARCHE N° 01/2018/DPAI

FOURNITURE ET POSE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE SONORISATION AU PROFIT DES MOSQUEES RELEVANT DE LA PROVINCE DE TAROUDANT

Marché passé par appel d'offres ouvert en séance publique sur offres de prix en vertu de l'alinéa 1, de l'article 33, § 1, et l'alinéa 3 du §3 de l'article 34 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

ARRETE LE MONTANT DU MARCHE A LA SOMME DE (EN
CHIFFRES) :

Arrêté le montant du marché à la somme de (EN
LETTRES) :dirhams toutes taxes comprises.

Lu et accepté par l'entreprise	Le délégué Provincial des Affaires Islamiques de Taroudant 
Signature du contrôle financier local après de Nidarat des Habous Taroudant	Approbation

